

## Bilan 2012 - 2017 des commissaires socialistes aux Affaires européennes

### **Notre principe directeur : réorienter l'Europe**

vers des politiques plus justes en matière sociale, fiscale et environnementale tout en maîtrisant le défi migratoire et en protégeant les citoyens à travers le développement des politiques commerciales, étrangères, de défense et de sécurité communes. Penser l'amélioration du rôle de l'Assemblée dans les affaires européennes tout comme l'amélioration de l'influence de la France dans les institutions européennes.

### **Les propositions des commissaires SER aux Affaires européennes dans leurs rapports**

#### **I - En matière d'affaires sociales**

- S'accorder sur **un socle européen des droits sociaux** : une des priorités du socle est d'attacher les droits à la personne et non au contrat, sur le modèle français du compte personnel d'activité (CPA). Le socle doit permettre une meilleure portabilité des droits sociaux, notamment le droit au chômage et le droit individuel à la formation professionnelle (Jean-Patrick Gille et Philip Cordery).
- Mettre en place **un salaire minimum dans chaque pays**, soit par la loi, soit par la négociation collective, sous la forme d'**un plancher de salaire minimum exprimé en pourcentage du salaire médian de chaque pays**, les

États membres restant libres d'adopter un niveau de salaire minimum supérieur à ce plancher. Cela se ferait à travers un processus de convergence de ces salaires minima dans le cadre du semestre européen, en instituant une conférence annuelle sur les salaires en Europe, en coordination étroite avec les partenaires sociaux (Philip Cordery).

- Mettre en place **une assurance chômage en Europe** qui constituerait un socle que les États membres pourraient compléter (Jean-Patrick Gille).
- Mettre en place **un revenu minimum** dans chaque pays européen et une couverture santé minimale dans chaque pays de l'Union (Jean-Patrick Gille et Philip Cordery).
- Réviser la directive sur **le détachement des travailleurs** selon le principe directeur **« salaire égal pour travail égal »**, en lui incluant, outre le niveau de salaire en usage dans chaque État membre, les conditions de travail et d'emploi de sa législation ; supprimer le détachement d'intérim ; fixer dans la directive une durée maximale de détachement de vingt-quatre mois ; extension de la responsabilité du donneur d'ordres ou du maître de l'ouvrage à tous les secteurs d'activité ; définition européenne du noyau dur minimum des conditions de travail et d'emploi ; encadrement du déta-

chement intra-groupe ; création d'une Agence européenne de contrôle du travail mobile en Europe ; création d'une carte électronique du travailleur européen (Gilles Savary).

- Faire **reconnaître les compétences informelles et non formelles** même lorsqu'elles sont le fruit d'expériences non académiques, que ce soit dans le cadre familial ou professionnel, à l'occasion d'un engagement au service des autres ou d'activités sportives, de loisirs ou de voyages à l'étranger (Sandrine Doucet).
- **Démocratiser le programme ERASMUS** (Sandrine Doucet).

## II - En matière d'affaires économiques

- **Réformer l'Union Économique et Monétaire (UEM)** : réenclencher un processus de convergence des économies européennes à travers la mise en place d'un **code de convergence européen en matière fiscale et sociale ; réviser les règles du Pacte de stabilité de croissance** ; doter l'UEM d'un budget de la zone euro dont les fonds pourraient être affectés au financement de dépenses communes, au premier rang desquelles figure l'investissement ; doter l'UEM d'institutions fortes : Haut représentant pour l'UEM, **Trésor de la zone euro, Parlement de la zone euro** (Philip Corderoy et Christophe Caresche).
- **Mettre en œuvre une politique de change pour la zone euro** (Razzy Hammadi).
- **Mettre en place un Brevet unitaire européen et protéger les marques** (Audrey Linkenheld).
- **Encadrer la protection du « secret d'affaires »** (Audrey Linkenheld).

- **Accroître la lisibilité des règles de la Politique Agricole Commune (PAC)** pour ce qui est de l'éligibilité aux aides, de la mise en œuvre des règles de concurrence et enfin de la stabilité des politiques agricoles (Jean-Luc Bleunven).

- **Promouvoir les enjeux de la production biologique dans l'UE** : augmenter la production et la consommation de produits biologiques sans dénaturer le mode de production biologique ; organiser la coexistence de l'agriculture biologique avec l'agriculture conventionnelle ; trouver un équilibre entre la confiance du consommateur et les contraintes pesant sur les producteurs ; faciliter la recherche en agriculture biologique et la diffusion de ses résultats dans les exploitations ; garantir une concurrence équilibrée sur le marché européen des produits biologiques (Yves Daniel).

- **Instaurer une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)** (Isabelle Bruneau).

- **Renforcer le « Plan Juncker »** : compléter et clarifier la définition de l'additionnalité ; mieux exploiter les synergies et les complémentarités entre les différents outils mobilisables ; remédier à une concentration géographique et sectorielle excessive ; proposition de quasi-doublement des fonds du Plan Juncker d'ici 2020 et réflexion d'envergure sur sa pérennisation pour l'après 2020 (Razzy Hammadi).

- **Développer le marché unique numérique** (Marietta Karamanli).

## III - En matière d'environnement et de développement durable

- **Réformer le marché des quotas d'émission des gaz à effet de serre** : les surplus doivent être réduits, de sorte que le signal-prix soit

enfin susceptible de jouer son rôle d'orientation des investissements favorables à une économie moins carbonée : il est indispensable de **parvenir à un facteur de réduction linéaire annuel du volume des quotas égal ou supérieur à 2.4 %** ; une réflexion doit être menée sur un **« mécanisme d'inclusion carbone »** pour mener une lutte plus efficace contre les fuites de carbone ou d'investissement ; un **« fonds de transition juste »** financé par une part des revenus générés par les ventes de quotas des fonds doit être créé en faveur de la transition des territoires vers cette économie décarbonée, et alloués à la reconversion professionnelle des populations ; les États devraient être encouragés à des mesures nationales d'annulation des quotas par la soustraction des dépenses afférentes du déficit budgétaire maximal autorisé (Arnaud Leroy).

#### IV - En matière de justice et affaires intérieures

- **Mettre en œuvre un corps européen de garde-côtes et garde-frontières** (Marietta Karamanli).
- **Réformer la politique d'asile et d'immigration européenne** : renforcer **les contrôles lors de l'accès au territoire européen** notamment en améliorant l'efficacité des fichiers de police et concernant les voyageurs (modernisation du Système d'information Schengen (SIS) ; création d'un système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages « ETIAS »); **réformer le droit d'asile et les règles dites de Dublin III** en introduisant un mécanisme de répartition correcteur entre États, un pays confronté à un nombre disproportionné de demandes d'asile pouvant désormais être aidé ; **renforcer la politique européenne de coopération avec les pays d'origine des migrants** ; renforcer coopération économique avec les pays tiers à travers **une réforme de la carte bleue européenne** (Marietta Karamanli).

#### V - En matière de politique commerciale

- **Promouvoir le « juste échange »** : garantir la loyauté dans les échanges et le respect des règles internationales tout en travaillant à l'émergence d'un **accord sur des « règles du jeu universelles »** notamment à travers la reconnaissance de **la notion de biens publics mondiaux** ; agir en faveur de l'émergence d'un **multilatéralisme rénové** ; agir sur la base du principe de réciprocité à l'égard des partenaires commerciaux développés et émergents et sur le principe d'équité à l'égard des pays en développement ; garantir la pleine mobilisation et le renforcement **des instruments de défense commerciale** -mesures antidumping et mesures antisubventions- afin que les entreprises européennes ne soient pas affectées par des importations déloyales ; **assurer la sécurité alimentaire** et le droit à l'alimentation qui sont une condition du juste échange (Seybah Dagoma).
- **Protéger les indications géographiques (IG)** dans le cadre du TAFTA (Yves Daniel).

#### VI - En matière de politique étrangère, de défense et de sécurité commune

- **Développer une nouvelle stratégie européenne de sécurité et de défense** : englober dans celle-ci l'ensemble des politiques européennes afin de leur donner une cohérence ; **adaptation des États-membres à l'objectif de consacrer au moins 2 % de leur PIB de leur budget à la Défense** , dont 20 % à la recherche ; cet effort individuel sera d'autant plus efficace qu'il s'accompagnera d'une coopération étroite entre les États-membres pour identifier les lacunes capacitaires et développer leurs capacités respectives selon une programmation cohérente ; **clarifier les relations UE-OTAN** sans perdre de vue l'objectif de l'autonomie stratégique de l'Union (Joaquim Pueyo).

## VII - En matière d'affaires institutionnelles

- **Accroître l'influence française au sein de l'Union européenne : renforcer la présence française dans les institutions européennes**

(recevoir deux fois par an, à la Représentation permanente, les Français travaillant dans les institutions européennes ; mettre en place un système de parrainage des lauréats français reçus aux concours européens par des fonctionnaires européens français ; renforcer les effectifs de la Représentation permanente et du SGAE en charge du suivi de la présence française) ; **améliorer le nombre de lauréats français aux concours européen** ; mettre en place une stratégie pour les nominations les plus importantes ; **favoriser les allers-retours entre la fonction publique nationale et les institutions européennes** : mettre en place une réserve interministérielle d'emplois pour garantir la mise à disposition de fonctionnaires ; **instaurer une véritable « culture de l'influence »** : permettre aux acteurs français de l'Europe de travailler en réseau et de mieux connaître le fonctionnement concret des institutions européennes ; anticiper : systématiser les réponses du Gouvernement aux consultations publiques de la Commission européenne ; **clarifier l'organigramme gouvernemental sur les questions européennes** : clarifier le positionnement du Secrétaire général des Affaires européennes ; placer le ministre des Affaires européennes sous l'autorité du Premier ministre plutôt que du ministre des affaires étrangères ; créer un « Conseil stratégique sur l'Europe » réunissant autour du Président de la République, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Économie et des finances, le ministre en charge des Affaires européennes et tout autre ministre intéressé par l'ordre du jour (Christophe Caresche).

- **Améliorer le traitement des questions européennes à l'Assemblée** : instaurer un **débat, en séance publique**, à l'Assemblée nationale, avec le Président de la République, **suivi d'un vote, en amont des Conseils européens ; soumettre pour avis les Programmes de stabilité** à une ou plusieurs commissions, pouvant donner lieu à un **débat en séance et à un vote** ; **donner à la commission des Affaires européennes une compétence législative** lui permettant notamment de ratifier les traités européens ; **confier l'examen des textes européens aux commissions « sectorielles »**, et confier à la commission des Affaires européennes un rôle transversal de coordination et de contrôle ; permettre à la commission des Affaires européennes de se saisir pour avis des projets et de propositions de lois qui la concerne, et non plus simplement pour observations ; **adopter des résolutions européennes spécifiques avant chaque réunion du Conseil européen** ; de systématiser les auditions de ministres avant les réunions des conseils sectoriels et d'adopter des conclusions lors de ces auditions rappelant les « lignes rouges » de l'Assemblée (Philip Cordery).
- **Améliorer la prévention des conflits d'intérêts dans l'Union européenne** : en matière d'**encadrement du lobbying**, le nouveau registre de transparence proposé par la Commission européenne comporte des avancées majeures mais pourrait être amélioré (inclusion dans la définition de lobbying de la notion de lobbying indirect ; inclusion de tous les fonctionnaires européens ; **sur la prévention des conflits d'intérêts, en particulier l'encadrement du « pantouflage »**, la révision du code de conduite des commissaires doit être plus exigeante : étendre la période de « refroidissement » à trois ans pour tous les commissaires ; création d'une véritable autorité

indépendante de la vie publique européenne,  
dotée de pouvoirs d'enquête et de sanctions,  
pour remplacer les comités d'éthique internes  
à la Commission européenne et au Parlement  
européen (Nathalie Chabanne). 